

**L**e Fonds solidarité de l'UCO vise à donner des moyens supplémentaires à tous les étudiants nécessitant un « coup de main » (handicap, social, mobilité étudiante...) durant leurs études. Cette démarche volontariste de solidarité envers les étudiants s'inscrit dans une dynamique UCO marquée par une grande ouverture sociale. En effet, avec 37% d'étudiants boursiers, l'UCO a le taux le plus important de toutes les universités et instituts catholiques de France. Par ailleurs, elle met en œuvre une large grille tarifaire d'inscription permettant une réduction allant jusqu'à 40% du tarif de référence. La philosophie du Fonds solidarité s'inscrit ainsi dans la notion même de charité. Transversal à l'institution, il concerne l'ensemble des campus UCO et se tourne aussi vers l'international. En proposant aux entreprises et aux particuliers d'abonder au fonds, l'UCO souhaite développer et perpétuer la solidarité et l'échange dans le Grand Ouest.

## Ses objectifs

- Permettre aux étudiants méritants et motivés qui n'en auraient pas eu les moyens, d'intégrer l'UCO et aussi de se lancer dans des études internationales.
- Amplifier la capacité d'accueil de l'UCO d'étudiants en situation de handicap.
- Soutenir la francophonie et contribuer à un vrai développement économique et social « Nord-Sud » en permettant à des étudiants ultra-marins et étrangers d'accéder à l'excellence de l'UCO.
- Permettre à tous les acteurs de l'UCO de vivre une solidarité concrète dans chaque campus UCO.

## Son programme

- **Prêts d'honneur** : Prêts à taux zéro d'un montant maximum de 5000 € destinés en priorité aux étudiants dont les ressources familiales sont à la fois trop fortes pour disposer des bourses universitaires et trop faibles pour pouvoir vivre correctement sur l'un des campus de l'UCO.
- **Bourse handicap** : Accompagnement personnalisé pour les étudiants en situation de handicap et recrutement d'étudiants « aidants » pour le suivi des cours et les déplacements ; les bourses permettront aussi l'achat d'équipements.
- **Fonds social d'urgence** : Soutien disponible sur tous les campus de l'UCO, destiné à « pallier » les accidents de la vie auxquels ses étudiants sont confrontés dans leur environnement (décès, chômage ou divorce conflictuel des parents...etc.).
- **Bourse parcours international** : Bourse permettant aux étudiants les plus méritant de réaliser une partie de leurs études à l'étranger et ainsi bénéficier d'une expérience internationale.
- **Fonds ultra-marin et international** : Soutien aux étudiants ultra-marins (campus de Papeete et de la Réunion) et internationaux (Universités catholiques d'Afrique de l'Ouest et d'Asie du Sud-Est) qui souhaitent faire une partie de leurs études en métropole sur l'un des campus de l'UCO.
- **Bourses spécialisées** : La Bourse théologie soutiendra l'accueil des étudiants, séminaristes ou prêtres, n'ayant pas les moyens nécessaires ou originaires de diocèses désargentés pour une formation spécifique. Le Fonds IFEPSA soutiendra les étudiants inscrits en Institut de Formation à l'Education Physique et Sportive à Angers.



Olivier Le Berre est vice-recteur de l'UCO en charge du développement et des relations avec l'enseignement catholique. Originaire de Morlaix, il a été pendant 8 ans directeur du campus UCO Bretagne-Nord à Guingamp. Ingénieur agronome de formation, il est également titulaire d'un doctorat en agro-alimentaire.

## Devenir mécène du Fonds solidarité de l'UCO

La campagne de mécénat 2016-2020 de l'UCO ambitionne d'apporter chaque année 450 000 € au Fonds solidarité pour l'ensemble des campus UCO.

### ✓ Les bourses que vous pouvez choisir de financer

- **Bourses prêts d'honneur : 100 000 €**  
20 prêts d'honneurs seront accordés, remboursés par les étudiants après leur diplôme.
- **Bourses handicap : 120 000 €**  
Aide personnalisée apportée aux étudiants en situation de handicap.
- **Fonds social d'urgence : 120 000 €**  
Aide aux jeunes confrontés à des accidents de la vie ou de graves problèmes familiaux.
- **Deux bourses spécialisées : 40 000 €**  
Deux bourses spécialisées soutiendront les étudiants s'orientant vers les métiers du Sport (Fonds IFEPSA) et ceux désireux de rejoindre la Faculté de Théologie de l'UCO.
- **Bourse parcours international : 30 000 €**  
La bourse contribuera aux frais engagés par les étudiants qui se lancent dans un échange universitaire international.
- **Fonds ultra-marin et international : 40 000 €**

### ✓ En tant que mécène du Fonds solidarité, l'UCO vous propose de :

- Associer votre nom ou celui de votre choix (Promo Alumni, associations angevines, ...) à une ou plusieurs bourses
- Rencontrer les étudiants bénéficiaires de votre soutien direct
- Assurer un mentorat professionnel et un accompagnement des étudiants boursiers soutenus afin de favoriser leur insertion dans la vie active
- Donner la parole à un dirigeant de votre entreprise lors d'une rencontre avec les étudiants.
- Orienter votre soutien vers un campus ou une formation de votre choix

**L'association Saint Yves, qui porte l'UCO, est reconnue d'utilité publique. Votre don en faveur de l'UCO bénéficie de déductions fiscales pour les entreprises et les particuliers.**

#### • IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Déduction fiscale à hauteur de 60 % du don jusqu'à 5 pour 1000 du CA H.T.

→ Un don de 50 000 € à l'UCO permet une déduction de 30 000 € soit un don net de 20 000 €.

#### • IMPÔT SUR LE REVENU

Déduction fiscale à hauteur de 66 % du don, dans la limite de 20 % du revenu imposable.

→ Un don de 10 000 € revient à 3 400 € et l'UCO bénéficie bien de 10 000 €.

#### • IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE

Déduction fiscale à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 €.

→ Un don de 10 000 € revient à 2 500 € et l'UCO bénéficie bien de 10 000 €.